

Règlement de Fonctionnement 2026–2027

Les Culottes Courtes

📍 46 rue de la Menoge – 74420 Boège

☎ 06 17 91 04 49

✉ lesculottesc74@outlook.fr



Qui sommes-nous ?

Les Culottes Courtes est une **association loi 1901**, gérée par des parents bénévoles.

Elle propose deux types d'accueil pour les enfants de **3 à 11 ans** :

- 🏠 Accueil **périscolaire**
- 🎮 Accueil **de loisirs**

🔑 Pour s'inscrire

L'inscription est obligatoire pour bénéficier de nos services. Elle comprend :

- ✓ Création d'un espace famille sur notre [portail](#)
- ✓ Attestation d'assurance (individuelle accident recommandée)
- ✓ Justificatif de quotient familial ou avis d'imposition
- ✓ Copie du carnet de santé (vaccinations)
- ✓ Paiement de la cotisation (de mai à juin)
- ✓ Acceptation du règlement de fonctionnement signé
- ✓ Participation obligatoire à l'assemblée générale annuelle (premier jeudi du mois d'octobre)

INSCRIPTION



Documents à déposer via le portail famille de manière dématérialisé

📌 **À renouveler chaque année en juin.**

Aucun accueil possible sans dossier complet.


🇫🇷 Fermetures annuelles

- Vacances de Noël : **2 semaines**
- Août : **3 semaines consécutives**
- Jours fériés
- Ponts accordés par l'académie



Accueil Périscolaire



Horaires :  7h – 8h15 & 16h15 – 19h (lundi, mardi, jeudi, vendredi)

Âge : 3 ans jusqu'au jour des 12 ans

Encadrement réglementaire :



 1 animateur / 10 enfants (-6 ans)  1 animateur / 14 enfants (+6 ans)

Activités proposées :

- Jeux libres (jeux de société, kapla, imitation...)
- Activités sportives
- Bricolages & créations manuelles
- Plus de détails à consulter sur notre projet pédagogique



Arrivées / départs parents :

- Présentation à l'accueil obligatoire
- Vérification de l'heure sur la tablette et signature
- Enfants remis uniquement aux personnes autorisées (justificatif d'identité demandé)
- Tout changement d'accompagnant doit être signalé (mail, sms)



Déplacements école – structure :

- **Boège maternelle** : accompagnement matin & soir par notre équipe
- **Boège primaire** : arrivée autonome à 8h05, récupérés à 16h15
- **École du Château** : accompagnement matin & soir par notre équipe
- **Saint-André** : une navette vient chercher les enfants et les dépose le soir (organisation avec la mairie de St André)



Accueil de Loisirs (mercredis).

Horaires : 7h – 18h30  Inscriptions à la journée ou demi-journée (avec/sans repas)

Arrivées autorisées :

- Matin : 7h à 9h
- Après-midi avec repas : 11h10 – 11h20
- Après-midi sans repas : 13h30 – 14h00



Départs autorisés :

- Matin sans repas : 11h15 – 11h30
- Matin avec repas : 13h30 – 14h
- Soir : à partir de 16h30

Activités :

- Activités variées aux choix des enfants (manuelles, culinaires, artistiques, sportives, grands jeux, sorties)
- Plus de détails à consulter sur le projet pédagogique de la structure.

 **Accueil de Loisirs (vacances)**  Inscriptions uniquement à la journée

Horaires : 7h – 18h30

Arrivées et départs autorisés :

- Matin : 7h à 9h
- Soir : à partir de 16h30

Activités : Thématiques hebdomadaires (animateurs costumés)



- Activités variées aux choix des enfants (manuelles, culinaires, artistiques, sportives, grands jeux, sorties)
- Plus de détails à consulter sur le projet pédagogique de la structure.



CAF : Bons acceptés uniquement pendant les vacances.

Un pique-nique est prévu par nos soins chaque semaine, n'ayant qu'un personnel de service que 4 jours par semaine.

Encadrement réglementaire :




-  1 animateur / 8 enfants (-6 ans)
-  1 animateur / 12 enfants (+6 ans)



Zone Tarifaire & Adhésion annuelle

(mai 2026 à juin 2027)



Zone	Communes	Adhésion famille
 Tarif 1	Boège, Saxel, Saint-André	55 €
 Tarif 2	Bogève, Burdignin, Habère-Lullin, Habère-Poche, Villard	77 €
 Tarif 3	Extérieurs	88 €

Les tarifs

Les tarifs sont évalués en fonction de la participation de vos communes, une participation de 1.12 € de l'heure / enfant est demandée à chaque mairie.

Une augmentation relative au taux d'inflation est appliquée chaque année en septembre.

Les tarifs détaillés en fonction de votre lieu de résidence et quotient familial sont consultables sur le portail famille.

Une participation de 8 € sera facturée lors des sorties extérieures (frais de bus). Elle sera appliquée uniquement si la sortie est réalisée.

Inscriptions / Annulations avec un dossier à jour et validé par nos soins.

Un calendrier pré établi permet l'inscription aux habitants de la zone 1 (habitants des communes de Boège, Saxel et St André) dans un premier temps, la zone 2 (habitants de Bogève, Burdignin, Habère-Poche, Habère-Lullin, Villard) à accès aux inscriptions dans un second temps.

Cela ne signifie pas que les habitants de la zone 1 peuvent prendre des places en dehors du planning.

Merci de respecter le calendrier disponible sur le portail famille.

 <https://association-les-culottes-courtes.portail-defi.net/>

 Sur le [portail famille](#) toute l'année

Périscolaire (en fonction des places disponibles)

- Modifier/annuler jusqu'à 48h avant.
- Hors délai : facturation d'1h + goûter
- Absence justifiée par certificat médical = non facturé



 Sur le [portail famille](#) attention seulement en ligne selon le calendrier défini

Vacances scolaires (en fonction des places disponibles)

- Uniquement à la journée
- Inscriptions et annulations pendant les périodes en ligne
- Annulation hors délai : 30% du montant retenu
- Non présentation = montant dû sauf certificat médical (avoir valable 1 an de date à date)
- Absence justifiée par certificat médical = non facturé sauf repas (commandé en amont)



👉 Sur le [portail famille](#) toute l'année

Mercredis (en fonction des places disponibles)



- Inscriptions toute l'année
- Annulation sans frais : 7 jours à l'avance
- Dernier délai inscription : vendredi 16h30 (selon disponibilité)
- Annulation hors délai : 30% du montant retenu
- Non présentation = montant dû sauf certificat médical (avoir valable 1 an de date à date)
- Absence justifiée par certificat médical = non facturé sauf repas (commandé en amont)

📄 Facturation & Paiement

Factures : à consulter sur le portail famille.

- Périscolaire & mercredis : en fin de mois
- Vacances : à régler dès réception, paiement avant le séjour



Modes et date de règlement :

✓ Paiement en ligne sur le portail famille

📌 Paiement **avant le 15 du mois** sinon inscription bloquée




📌 Retard = pénalités & suspension du service après mise en demeure

Les règles qui sont appliquées au sein de la structure

👶👶 Cadre pour les enfants

✓ Les 11 règles d'or pour bien vivre ensemble

- 🧑 Je marche à l'intérieur – *Calme & sécurité*
- 🙋 Je demande pour sortir (toilettes, porte-manteaux, salle, départ) – *Sécurité*
- 📁 Je range mes affaires correctement – *Organisation & Autonomie*
- 🤝 Je suis gentil(le) avec mes camarades et les adultes – *Bienveillance*
- 😊 Je suis poli(e) – *Politesse*
- 👥 Je fais partie d'un groupe : je partage et je patiente – *Vivre ensemble*
- 🚨 J'avertis les adultes en cas de danger – *Sécurité*

-  Je respecte les autres et leurs avis – *Respect*
 -  Je préviens un adulte si quelqu'un m'embête ou si quelque chose me fait peur – *Protection*
 - Je respecte le corps des autres et le mien – *Respect de soi et des autres*
 -  Je m'amuse !!! – *Joie & bonne humeur*
-

Cadre pour les adultes encadrants

Échelle des remarques et mesures éducatives

1. Remarques générales : rappels collectifs du cadre
 2. Remarques individuelles : échange personnalisé avec l'enfant
 3. Écarter temporairement du groupe pour éviter un effet de groupe
 4. Isolement de 5 minutes dans l'espace de décompression + outils de retour au calme + discussion
 5. Écartement pour toute l'animation si nécessaire
 6. Rencontre avec l'équipe de direction
 7. Rencontre avec l'équipe de direction et les parents
 8. Rencontre avec la direction, les parents et le conseil collégial (si applicable)
 9. Mise en place d'un renvoi temporaire, mise en place d'un renvoi définitif
-

Cadre pour les parents

Le règlement s'applique à tous les parents et responsables légaux.

Il **ne se substitue pas à la loi**, notamment aux règles concernant la sécurité, la protection de l'enfance et les responsabilités parentales.

Comportements strictement interdits au sein de la structure

- État d'ivresse ou altération du discernement
- Agressivité, menaces ou violences (verbales ou physiques)
- Non-respect du règlement, des consignes ou du personnel
- Négligence éducative mettant en danger l'enfant

✓ Mesures possibles en cas de comportement inadapté

La structure se réserve le droit :

- De **refuser la remise de l'enfant** si la sécurité n'est pas garantie,
- De **demandeur un départ immédiat** de l'établissement,
- **D'alerter les autorités compétentes** en cas de danger grave, conformément aux protocoles en vigueur.



📎 Quelques Informations pratiques pour un bon fonctionnement

Objets personnels : interdits (jouets, cartes, peluche), la structure ne sera pas responsable en cas de perte.

Vêtements :

- Merci de noter les vêtements de vos enfants.
- Les enfants vont être amenés à faire de la peinture, de la cuisine, jouer dans l'herbe, choisissez des vêtements en conséquence.

Chaussons :

- Merci de fournir une paire de chausson

Retards des parents :

- 20 € / retard facturé
- Après 3 retards : avertissement, puis exclusion d'1 semaine
- Sans nouvelles après 30 min → gendarmerie



Santé :

- Traitement = ordonnance obligatoire (boîtes d'origine marquées au nom de l'enfant avec son poids)
- Enfants contagieux : à garder à la maison
- PAI : repas personnel autorisé (non facturé)

Sorties autonomes :

Les enfants pourront quitter la structure seuls ou avec un accompagnant mineur uniquement avec un accord écrit (mail ou sms) et en ayant prévenu en amont l'équipe encadrante.

